



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 2 juin 2015

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
27/05/2015

Délibération n° B 2015-14

Construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de DOLE : autorisation à donner au Président pour signer des avenants à des marchés de travaux

L'an deux mille quinze, le deux juin, à quinze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Madame Natacha BOURGEOIS, Monsieur Bernard AMIENS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-1 du 22 janvier 2014, n° 2014-23 du 17 septembre 2014, n° 2014-28 du 8 octobre 2014 relatives à des avenants aux marchés publics de travaux de la construction du nouveau CIS de DOLE ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2015, relatif à deux avenants supérieurs à 5 % ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Dans le cadre de l'opération de construction pour la caserne de DOLE, des avenants aux marchés de travaux sont à nouveau nécessaires.

Précédemment d'autres avenants avaient été signés :

N° LOT	TITULAIRES	DESIGNATION	MONTANT HT	N° avenant	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT HT	% d'augmentation	MONTANT DU LOT (après avenant)
4	SOPREMA	Couverture – étanchéité	341 295,60	1	Lanternaux supplémentaires	12 070	3,5,	353 365,60
6	DADEAU	Menuiserie extérieure	140 751	1	Volets roulants	18 415	13,11	159 166
7	DOUGNIER-MAIGNAN	Menuiserie intérieure	160 253,20	1	Mise en place d'un parement bois	6 825	4,25	167 078,20
14	EIFFAGE	Electricité	289 289	1	Volets roulants éclairages leds	2 568,50	0,88	291 857,50
15	TECHNOSOL	Revêtement souple	31 172	1	Equipements sportifs	7 771	24,90	38 943
8	SOUBRIER	Serrurerie - métallerie	216 601,58	1	Pergola	7 750	3,6	224 351,58

Un avenant supérieur à 5 % est soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin qui se tiendra à 15h et dont le résultat nous sera communiqué en séance.

D'autres avenants inférieurs à 5 % nous sont soumis directement et figurent en annexe.

En conséquence, en application des articles L 1424-28 et L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délégation consentie le 12 mai 2015 par le Conseil d'Administration à son Bureau et de la jurisprudence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer tous ces avenants avec les titulaires des marchés de travaux concernés relatifs au nouveau CIS de DOLE.

DECISION N° B 2015-14 DU 2 JUIN 2015

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer les quatre avenants cités dans l'annexe ci-jointe avec les titulaires des marchés de travaux concernés, relatifs à la construction du nouveau CIS de DOLE.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 12 JUIN 2015
Affiché le 12 JUIN 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2015



Clément PERNOT